

Consultation médicale d'inclusion



merci de joindre :

- la copie des examens disponibles (épreuve fonctionnelle respiratoire, épreuve d'effort)
- la prescription de kinésithérapie (modèle proposé ci-joint)

Identité du patient

nom : prénom : téléphone : / / /
 adresse : CP / ville :

Historique / antécédents

- respiratoires pathologie : date de diagnostic : / / ☐ ALD
☐ oxygénothérapie ☐ de repos ☐ de déambulation date de début : / /
 nombre moyen d'exacerbations par an :
- tabagisme ☐ non sevré paquets / année (nombre de paquets par jour x nombre d'années de tabagisme)
- cardiovasculaires ☐ HTA traitée ☐ coronaropathie ☐ trouble du rythme/de la conduction ☐ AOMI
- rhumatologiques ☐ impotence fonctionnelle des membres inférieurs cause :
- dépression / anxiété actuelle : ☐ oui ☐ non
- autres :
- traitement en cours :

Adhésion thérapeutique

compréhension de la pathologie respiratoire	0 --- --- --- --- --- --- --- --- --- --- max	☐ ne sait pas
acceptation de la pathologie respiratoire	0 --- --- --- --- --- --- --- --- --- --- max	☐ ne sait pas
motivation à la prise en charge	0 --- --- --- --- --- --- --- --- --- --- max	☐ ne sait pas

Objectifs d'éducation thérapeutique

- | | |
|--|---|
| ☐ connaître sa maladie | ☐ connaître l'intérêt de l'activité physique |
| ☐ savoir repérer les signes d'aggravation | ☐ savoir bien se nourrir quand on a une BPCO |
| ☐ connaître le rôle du tabac dans la BPCO | ☐ autre : |

Examen clinique

TA : /
 poids : kg ☐ prise de poids récente ☐ perte de poids récente cause :
 taille : m IMC : (poids en kg/ taille en m au carré)

Examens paracliniques

- | | |
|--|--|
| ☐ Epreuve Fonctionnelle Respiratoire | } nom du pneumologue : ville : |
| ☐ Epreuve d'Effort Cardiorespiratoire | |
| ☐ Epreuve d'Effort Cardiaque | |

Remarques

.....

Je déclare avoir pris connaissance de la charte d'Aquitaine BPCO (au verso) et m'engage à la respecter.

date : / /

signature :

.....

cachet :

.....

Charte professionnelle médecin

Cette charte a pour objet de fixer les règles d'engagement réciproque entre le réseau et les médecins libéraux membres, conformément au décret n° 2002-1463 du 17 déc. 2002 (Code de la Santé Publique), définissant les réseaux de santé.

Aquitaine BPCO est une filière du Réseau respiratoire d'Aquitaine (AquiRespi), association loi 1901 dotée d'un Bureau et d'un Conseil d'administration. Les médecins membres ont accès à toutes les données du réseau les concernant, disponibles sur demande. Tous les professionnels de santé qui suivent un patient dans le cadre du réseau ont accès à son dossier actualisé.

Le réseau s'engage à

- procéder à une indemnisation de 50 € pour chaque patient qu'il inclut dans le réseau, après réception de la fiche « Consultation médicale d'inclusion ».
- proposer au médecin une soirée gratuite d'information sur la réhabilitation respiratoire organisée par le réseau.
- définir les objectifs et moyens thérapeutiques (en termes de réentraînement à l'effort, sevrage tabagique, éducation thérapeutique...) en accord avec le médecin et selon les informations contenues dans le bilan d'inclusion.
- donner au médecin un accès au dossier informatisé partagé du réseau de chacun de ses patients, sécurisé par CPS. Si le médecin ne peut pas bénéficier de cet accès et s'il en fait la demande au réseau, le réseau s'engage à lui adresser une copie de la fiche-bilan du kinésithérapeute.
- permettre l'accès aux recommandations médicales et protocoles de prise en charge du réseau (établis par son Conseil Scientifique et Pédagogique) via son site internet, ou sur demande au secrétariat.

Le médecin s'engage à

- procéder s'il le souhaite, à l'inclusion d'un patient dans le réseau, en recueillant son consentement, en complétant le bilan d'inclusion et en lui remettant le document d'information du réseau.
- prescrire à l'aide de l'ordonnance type établie par le réseau, le stage de réentraînement à l'effort, qui sera réalisé après élimination des contre-indications lors de l'épreuve d'effort cardio-respiratoire organisée par le réseau.
- avertir le réseau de la survenue de tout événement susceptible d'interférer avec le programme de réhabilitation.
- respecter les statuts, le règlement intérieur, la convention constitutive du réseau ainsi que la Convention Nationale des médecins.
- ne pas utiliser sa participation au réseau à des fins de promotion ou de publicité. Cette interdiction ne s'applique pas aux opérations conduites par le réseau et destinées à le faire connaître des professionnels ou des patients concernés, dans le respect des règles déontologiques relatives à la publicité et à la concurrence entre confrères.
- intégrer dans sa déclaration de revenus professionnels le montant des indemnisations perçues par le réseau.
Rappel : le réseau établit une déclaration nominative annuelle (DADS2) auprès du service des impôts.

Modalités d'accès au réseau

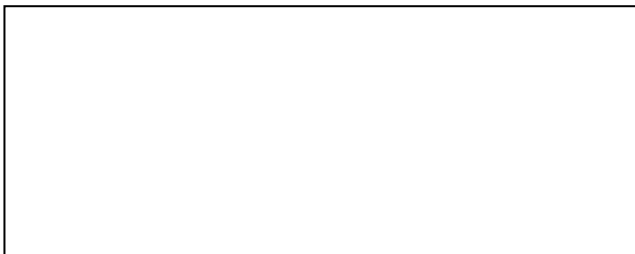
Le médecin libéral conventionné peut à tout moment entrer dans le réseau. Il s'engage alors à respecter les engagements détaillés ci-dessus.

S'il est déjà membre d'AquiRespi via une autre filière, aucune cotisation supplémentaire ne lui sera demandée. Dans le cas contraire, le paiement de la cotisation de 15 € peut être déduit d'une indemnisation.

Modalités de sortie du réseau

Le médecin membre peut sortir librement du réseau qu'il informera de sa décision par courrier.

Le non respect des engagements décrits ci-dessus entraînera la perte de qualité de membre du réseau (décision entérinée par le Bureau) et des avantages associés.



N°60-3937

.....

Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)
(AFFECTION EXONERANTE)

Séances de kinésithérapie, minimum 3 fois par semaine pendant 40 séances, à débiter après l'épreuve d'effort :

1. Réentraînement à l'effort

- 30 minutes de travail sur cycloergomètre à la fréquence cardiaque cible
- Renforcement musculaire segmentaire des 4 membres

2. Rééducation respiratoire : désencombrement bronchique en fonction de l'état clinique

Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée
(MALADIES INTERCURRENTES)
